

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

En exercice : 31

Présents : 19

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 1<sup>er</sup>/12/2025

Date d'affichage : 2/12/2025

**de la commune de COGOLIN  
Séance du 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire,

**PRESENTS :**

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

**POUVOIRS :**

Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

**ABSENTS :**

Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Audrey MICHEL - Christiane COLOMBO - Gaëtan MULLER -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

A la suite du retrait de délégation de fonctions de Madame Liliane LOURADOUR par arrêté du maire n° 2025/1232 du 10 octobre dernier, de la démission de Monsieur Franck THIRIEZ en date du 7 novembre dernier de ses mandats de conseillers municipal et communautaire, et de l'acceptation par le Préfet du Var en date du 26 novembre 2025 de la démission de Monsieur Jean-Paul MOREL de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi que de ses mandats de conseillers municipal et communautaire, il convient de procéder à leurs remplacements au sein des commissions et organismes extérieurs, énoncées, ci-dessous :

**N° 2025/12/08-6**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS  
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

N° 2025/12/08-6

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

### COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

Monsieur Pierre NOURRY serait désigné en qualité de **membre titulaire** en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL

### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

Monsieur Jean-Pascal GARNIER serait désigné en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL

### CONSEIL D'ETABLISSEMENT CAT « LES ROMARINS » :

Madame Séverine COLIN serait désignée en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Monsieur Franck THIRIEZ

### MISSION LOCALE :

Madame Julie LEPLAIDEUR serait désignée en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Madame Liliane LOURADOUR

### CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Madame Isabelle BRUSSAT serait désignée en qualité de **membre titulaire** en remplacement de Madame Liliane LOURADOUR

Conformément à l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L5211-7, L5212-6, L5212-7 et L5711-11,

Vu les délibérations des conseils municipaux en date des 20 juillet 2020, 24 septembre 2020, 15 décembre 2020, 22 novembre 2021, 18 décembre 2023, 4 mars 2024, 27 février 2025, 22 septembre 2025 et 4 novembre 2025 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Vu le retrait de délégation de fonctions de Madame Liliane LOURADOUR par arrêté du maire n° 2025/1232 du 10 octobre dernier,

Vu la démission en date du 7 novembre 2025 de Monsieur Franck THIRIEZ de ses mandats de conseillers municipal et communautaire,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 26 novembre 2025, notifiant l'acceptation de la démission de Monsieur Jean-Paul MOREL de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi que de ses mandats de conseillers municipal et communautaire,

N° 2025/12/08-6

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

**A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,**

**DE DESIGNER** pour assurer la représentation de la commune au sein des commissions ou organismes suivants :

### **COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :**

Monsieur Pierre NOURRY serait désigné en qualité de **membre titulaire** en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL

### **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :**

Monsieur Jean-Pascal GARNIER serait désigné en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Monsieur Jean-Paul MOREL

### **CONSEIL D'ETABLISSEMENT CAT « LES ROMARINS »**

Madame Séverine COLIN serait désignée en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Monsieur Franck THIRIEZ

### **MISSION LOCALE**

Madame Julie LEPLAIDEUR serait désignée en qualité de **membre suppléant** en remplacement de Madame Liliane LOURADOUR

### **CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Madame Isabelle BRUSSAT serait désignée en qualité de **membre titulaire** en remplacement de Madame Liliane LOURADOUR

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son adjoint délégué à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 18 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY) –

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).